

HONORAIRES

(T.V.A. INCLUSE À 20 %)

TRANSACTIONS

PROPRIETES BATIES :

- jusqu'à 200.000 €	7 % TTC.
- de 200.000 € à 350.000 €	6 % TTC.
- au dessus de 350.000 €	5 % TTC.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES :

- jusqu'à 100.000 €	10 % TTC.
- de 100.000 € à 200.000 €	8 % TTC.
- au dessus de 200.000 €	7 % TTC.

PROPRIETES AGRICOLES : 6 % TTC.

FONDS de COMMERCES,
LOCAUX PROFESSIONNELS : 8 % TTC.

LOCATIONS

Honoraires : Visite, constitution de dossier, rédaction d'acte : 8 € le m²
État des lieux : 3 € le m²
Frais d'entremise charge exclusive du bailleur.

AUTRES PRESTATIONS

ESTIMATION D' UN BIEN : à partir de 120 € TTC